

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00218

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DES PARTENAIRES
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CLUB DES PARTENAIRES
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Club des Partenaires du Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne Métropole en tant qu'association de loi 1901 constituée depuis l'automne 2006 un réseau d'entreprises ayant pour objet d'encourager les dons au profit du Musée d'Art Moderne.

Le Club des Partenaires mène différentes actions de promotion de l'art contemporain par le biais d'acquisitions d'œuvres pour la collection du musée (à ce jour une collection d'une vingtaine de dessins de Françoise Pétrovitch, Rebecca Bournigault, Marina Perez Simao, Anne-Laure Sacriste, Min Jung-Yeon, Agathe Pitié, Stéphanie Nava, Pierre Seinturier, Jérémy Démester, Maxime Duveau), du soutien aux campagnes de communication du MAMC et de visites et événements autour des expositions. Le Prix des Partenaires, créé en 2009, permet à un jeune artiste vivant en France de bénéficier d'une exposition au Musée d'art moderne et contemporain accompagnée d'un catalogue. Plusieurs Prix ont été attribués depuis cette date, à Marina Perez Simao, Anne-Laure Sacriste, Min Jung-Yeon, Stéphanie Nava, Agathe Pitié, Pierre Seinturier, Jérémy Démester, Maxime Duveau et Alexandre Leger. Le Prix sera reconduit en 2019.

La convention encadrant les actions du Club des Partenaires, ses relations avec Saint-Etienne Métropole et le Musée d'Art Moderne et Contemporain, ainsi que les conditions du mécénat doit être renouvelée dans les mêmes conditions prévues précédemment.

Il est ainsi rappelé l'engagement de ce Club d'entreprises privées aux côtés d'une institution de référence du territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention encadrant les actions menées par le Club des partenaires du Musée d'art moderne et contemporain ;**
- **les recettes éventuelles seront imputées sur le budget CLUBP, chapitre 75 de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD